

TOUT N'EST PAS ROSE AU CD 54

21 juin 2018

Nos élu-es doivent faire un choix !!!

Le 25 juin prochain, le projet d'augmentation du temps de travail (et donc la suppression de 7 jours de congés) sera soumis au vote de l'assemblée départementale. La manœuvre politique consistera à présenter au vote un rapport qui cache ces mesures. Concrètement, il sera donné mandat au président de fixer tous les ans, par arrêté, le nombre de jours de congés dits « exceptionnels ».



Aujourd'hui, ils essaient de faire passer la pilule en mettant dans le panier :

La lutte contre la pénibilité au travail : mais uniquement pour les agent-es ATTEE et les agent-es des routes qui effectuent des horaires atypiques ! Plutôt que d'améliorer les conditions de travail, Mathieu Klein les dégradent, et accentue de la pénibilité.

Le maintien des effectifs de la collectivité jusqu'en 2021. Effort extraordinaire ! En avril 2018 sur les 3175 postes inscrits au tableau des effectifs, 200 postes étaient vacants ! Et la charge de travail continue d'augmenter.

L'harmonisation des horaires d'ouvertures au public. Encore une promesse politique qui ne peut pas être tenue. Comment organiser l'ouverture sur de larges plages horaires quand dans le même temps les effectifs des équipes restent à moyen constant voire en baisse ?

Attention aux propositions alléchantes comme la semaine de 4 jours !

Nous sommes « pour » la semaine de 4 jours, mais pas avec des journées de 9 heures... Malgré ses obligations, l'employeur n'a pas réalisé d'enquête pour s'assurer que cette augmentation du temps de travail n'impactera pas la santé morale et physique des agent-es.

Presque tout le monde y perd...

Les agent-es n'ont plus que 20 jours de congés (et 2 RTT), donc ce sera quasi impossible de bénéficier des 2 jours de fractionnement. (8 jours doivent être pris sur la période du 31 octobre au 1er mai).

Certain-es agent-es ne vont pas renouveler leur temps partiel, mais sans la certitude que la semaine de 4 jours soit acceptée par le-la responsable.

Et pour leurs collègues, des contraintes supplémentaires quand ils-elles voudront prendre un congé ou un RTT, car leurs collègues seront déjà absent-es.

... la seule gagnante, c'est l'administration, qui récupère les coûts liés aux temps partiels.

Des mensonges permanents :

- Fin décembre, l'argument était: c'est la loi... **Nous avons démontré que non.**
- Lors de la première rencontre avec les organisations syndicales, Mathieu Klein argumentait : « Il n'y a pas de délibérations concernant ces jours supplémentaires, je vous propose d'officialiser ces jours » ... **Juin 2018, le nombre de jours exceptionnels n'est pas défini dans la délibération.**
- En début d'année, le président a invité les agent-es aux groupes de travail.... **Mais comme d'habitude, tout était déjà orienté, l'administration n'a pas suivi les demandes des agent-es.**
- Mathieu Klein se vante que la réforme du régime indemnitaire a permis à 80 % des agent-es d'avoir une augmentation de rémunération, mais il oublie de dire les montants, 1,48 €, 2 € ... **Qui s'est partagé la grosse part des 850 000 € ?**
- Les avancements de grade, le président se félicite de ses ratios de 20 et 30 % **Lors des dernières CAP, il ne les a même pas respectés, prétextant que c'était des ratios maximum.**
- La refondation de l'action sociale : Les agents n'ont rien demandé, et Mathieu KLEIN a remplacé notre AP2M locale par un comité social déshumanisé. **Qui préfère le CNAS ? Qui a le droit à plus de prestations ?**
- La couverture santé : Peu d'agent-e-s peuvent y bénéficier, et pour nos collègues qui n'ont pas les moyens financiers de souscrire à une assurance santé.... **Ils n'en n'ont toujours pas.**



Mathieu KLEIN avait tout le temps pour préparer une réforme de cette envergure... , mais il a refusé notre proposition de la reporter en janvier 2019. Résultat :

- Les documents n'étaient pas prêts pour le CHSCT du 08 juin, donc la présidente a décidé de reconvoquer les membres le 15 juin, sans respecter le délai de 15 jours (cf. règlement intérieur)
- Toujours non conforme à la loi, les membres du CT et du CHSCT ont eu 74 pages de documents seulement 3 jours avant les réunions.
- Et plusieurs points restent en attente, le badgeage, l'écrêttement des heures supplémentaires, ... et pourtant ce sont des points primordiaux lorsqu'on parle du temps de travail.

**POUR LA PRÉSERVATION DE TOUS NOS JOURS DE CONGÉS,
TOU-TES EN GRÈVE
LE LUNDI 25 JUIN À 9 H 30 AU CAD**